



Renseignement sur le délai de paiement pour une injonction

Par **naty80**, le **21/01/2010** à **22:42**

Bonjour,

Un huissier de justice m'a remis aujourd'hui une injonction et commandement aux fins de saisie vente d'un montant de 616,27 €. Puis-je le payer en 2 fois ?

S'il refuse et que je ne peux payer la totalité, est-ce que, dans huit jours, j'aurai un huissier de justice à la maison ? Cela me fais très peur. Pouvez-vous me renseigner ?

Merci d'avance,

naty.

Par **superve**, le **24/01/2010** à **20:51**

Bonjour

La loi est claire, vous ne pouvez imposer un paiement fractionné à votre créancier. En ne déférant pas immédiatement au commandement qui vous a été fait, vous vous exposez effectivement à ce qu'une saisie soit effectuée sur vos meubles, vos comptes bancaires ou vos rémunérations.

Maintenant, dans la pratique, les chose sont différentes. Appelez l'huissier demain et exposez lui votre situation, demandez lui simplement la faculté de payer en deux fois et, en gage de

vosre bonne foi, adressez lui immédiatement votre premier règlement.

cordialement